

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00076 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60
↪ présents : 46
↪ représentés : 12

Date de convocation :

Mercredi 23 Mars 2022

Secrétaire de séance :

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Stéphanie LIPREAU donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

Absents excusés :

TRIGNAC : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Poste de Responsable Relations Publiques Internationales - Renouvellement et approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Poste de Responsable Relations Publiques Internationales - Renouvellement et approbation

Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,

Expose,

Dans le prolongement d'une mobilité externe, la CARENE a procédé à la diffusion d'une publicité concernant le poste devenu vacant de Responsable du service des Relations Publiques et internationales dont les missions sont déclinées ci-après.

Rattaché hiérarchiquement à l'adjoint à la Directrice générale adjointe, ce responsable de service participe à la mise en œuvre des orientations stratégiques et couvre plusieurs domaines :

Relations publiques et Protocole :

- Accompagner tous les temps forts de la vie municipale et d'agglomération en organisant des temps d'accueil privilégiés auprès de publics identifiés.
- Mise en œuvre des différentes manifestations commémoratives en lien avec les autorités compétentes et les associations.
- Organiser des opérations de relations publiques qui contribuent à la promotion des deux institutions (Vœux, salons, inaugurations...).
- Garantir la qualité de l'accueil et du protocole : gestion des fichiers, des invitations, mise en œuvre des règles protocolaires, élaboration des déroulés....
- Relayer la stratégie de la Ville et de la CARENE auprès de différents publics et promouvoir l'image et les valeurs des deux institutions.

À l'international :

- Participer à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de jumelages et de coopération internationale
- Organiser l'accueil des délégations invitées sur le territoire.
- Accompagner des activités liées aux jumelages en lien avec les partenaires et associations concernées.
- Organiser et animer le réseau des partenaires des relations internationales du territoire.
- Développer des politiques de coopérations en vue d'échanges de savoir-faire et de partage d'expériences et de connaissances autour de problématiques communes.
- Expertiser et développer les réseaux en vue de favoriser l'identification et la notoriété du territoire en lien avec les partenaires économiques et institutionnels
- En lien avec les Directions concernées pour lesquelles le service peut être amené à intervenir, assurer une fonction de promotion de la Ville et du territoire dans des domaines économiques, sociaux, culturels et de développement durable.

Plus globalement :

- Encadrer et animer le service. À ce titre, en manager les ressources (humaines, administratives et budgétaires).
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de relations publiques en lien avec les projets de mandat des deux collectivités.

- Contribuer à l'élaboration des stratégies de communication et d'information pour la Ville et la CARENE et s'associer à leur mise en œuvre par des plans d'actions correspondant aux objectifs fixés
- Réaliser une veille sur les réalisations et les « bonnes pratiques » mises en œuvre au sein d'autres territoires en France et à l'étranger.

Compte tenu des besoins du service et dans la mesure où aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique, il vous est demandé d'autoriser le recours à un agent contractuel sur la base d'un contrat d'une durée de trois ans afin de pourvoir ce poste à compter du 1^{er} juin 2022, en application de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Au regard du niveau de compétences exigées et de l'expérience requise dans des fonctions similaires, il sera rémunéré en référence au Cadre d'emplois des attachés territoriaux et bénéficiera du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) applicable au groupe métier auquel il appartient.

En conséquence, je vous demande, mes cher·es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement du poste de Responsable du service des Relations Publiques et internationales,
- Autoriser le recours à un agent contractuel,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au Chapitre 012 du budget principal de la CARENE.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :
ADOpte A LA MAJORITE (6 contre)